

APPEL D'OFFRE

Intervenant Socio-Judiciaire–CDD 2 mois- temps complet

Date de prise de poste : 02/09/2024

Date de limite de réception des candidatures : 01/08/2024

POLE SOCIO-JUDICIAIRE – Service ALTERNATIVE

Rémunération selon le diplôme et l'ancienneté acquise, sur la base des justificatifs remis et dans le respect des dispositions de la CCN66. A titre d'exemple pour le présent poste 1 ETP) : De 1860 € en début de grille à 2490 € avec 11 ans d'ancienneté, salaire mensuel **brut**.

Missions

- Mise en œuvre de missions alternatives aux poursuites pénales. Dans le cadre des mesures d'investigation, ces missions permettent aux magistrats de disposer d'informations fiables et précises sur les mis en cause, de garantir la représentation en justice d'une personne poursuivie ou mise en examen, et de contribuer à son insertion sociale et professionnelle ainsi qu'au maintien des liens familiaux. Les intervenants socio-judiciaires accompagnent les auteurs d'infractions, dans une démarche de prise de conscience et de réflexion à l'égard d'actes qui leur sont reprochés afin d'éviter la récidive. Vos missions seront :
- enquêtes sociales rapides
- enquêtes de personnalité
- contrôle judiciaire
- médiations pénales

Conditions d'exercice

- Etre titulaire du diplôme d'état d'Educateur spécialisé, d'Assistant du Service Social ou diplômé en droit (niveau 3 exigé)

Profil souhaité

Qualifications :

- Qualité relationnelle, sens de l'écoute
 - relationnelle, sens de l'écoute
 - Qualité rédactionnelle et de synthèse
- Indispensable
- Souci du travail partagé et pluridisciplinaire

Compétences

Etre intéressé (e) par le milieu judiciaire et les relations avec l'autorité judiciaire
Faculté à développer des partenariats

Nos Avantages

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 18 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Véhicule de service plusieurs semaines par mois, auto-mission pour le véhicule personnel en cas d'accident
- Remise d'un téléphone et d'un ordinateur portable individuels
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail (70% à partir du 01/07/2024)
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : possibilité de télétravail, jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 70% par l'employeur)
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations) à adresser à l'attention de Mme THIRIET, Directrice du Pôle Socio-Judiciaire, à l'adresse mail suivante : pole.socio-judiciaire@montjoye.org